

Liberté Égalité Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 septembre 2022 N°177

FRANCE 2030 | OUVERTURE DE L'APPEL À PROJETS : GRANDS FONDS MARINS

Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de France, Hervé Berville, secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la Mer, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, annoncent l'ouverture d'un appel à projets à destination des entreprises. Son objectif est de permettre le développement de technologies innovantes concernant les grands fonds marins, notamment afin de disposer d'équipements d'exploration à forte autonomie. France 2030 consacrera 300 M€ à l'exploration des Grands fonds marins.

L'exploration des grands fonds marins s'accélère dans le monde. Toutes les puissances maritimes renforcent leurs développements technologiques comme leurs programmes d'explorations, dans les eaux sous leur juridiction comme dans les eaux internationales, dont les fonds sont placés sous la juridiction de l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM). La France est l'un des pays pionniers de l'exploration des océans, mais doit renforcer ses capacités pour rester dans la course et maitriser la souveraineté dans son espace maritime.

Doté de 25 M€, l'appel à projets Grands Fonds Marins vise à soutenir des projets de recherche et développement portés par des entreprises, pouvant être collaboratifs, dans le but de faire émerger des solutions innovantes sur au moins une des 3 thématiques ci-dessous :

- <u>Thématique 1</u> systèmes permettant l'exploration des grands fonds marins, tels que des drones de surface ou navires autonomes, des drones sous-marins (AUV) opérant dans les grands fonds, des systèmes robotisés sous-marin (ROV) capable d'opérer sur les grands fonds, ...
- <u>Thématique 2</u> sous-systèmes, capteurs, composants ou matériaux spécifiques aux grands fonds marins
- Thématique 3 logiciels, services et traitement des données concernant l'exploration des fonds marins



Les projets envisagés doivent :

- présenter une amélioration de l'existant ;
- comporter une composante majeure d'innovation voire de relocalisation / renforcement industriel en France;
- présenter les différents acteurs identifiés dans la chaine de valeur (exemples non exhaustifs : équipementiers, fournisseurs de services...);
- présenter le marché envisagé, notamment hors clients institutionnels français, s'il existe; la capacité des technologies ou des services développés dans le cadre du projet à adresser d'autres applications sera considérée comme un atout.

Les projets visant une exploitation directe des grands fonds marins ou susceptibles de causer un préjudice important à l'environnement, à la biodiversité ou aux écosystèmes marins ne sont pas éligibles à cet appel à projets.

Opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, l'AAP « Grands fonds marins » est ouvert depuis le 27 septembre 2022, avec une date de relève prévue le 31 janvier 2023 à 12h00 (midi heure de Paris).

Adresse de consultation de l'appel à projets :

https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-investir-dans-le-domaine-des-grands-fonds-marins

Les projets doivent être déposés via la plateforme de Bpifrance.

Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de France, a déclaré : « La France peut être fière d'avoir participé à chacune des plus belles pages de la recherche scientifique sur les grands fonds marins. Elle sait aussi que seul son investissement dans l'avenir lui permettra de conserver cette excellence. Le soutien à la recherche dans les grands fonds dans le cadre de France 2030 permettra le lancement de nouveaux projets de recherche multidisciplinaires, associant sciences de la nature, ingénierie et sciences humaines et sociales. Mieux connaître les océans nous permettra entre autres de mieux les protéger. Je me réjouis de cette mobilisation! »

Hervé Berville, secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la Mer, a déclaré : « Avec le plan France 2030 et avec le lancement de cet appel à projets de 25 millions d'euros, la France se donne les moyens de renforcer son excellence scientifique et d'accroître sa connaissance des grands fonds marins. Nous devons rester à la pointe de la recherche, par la collecte de données et des tests, pour acquérir des connaissances utiles pour l'humanité et pour mettre au point des solutions basées sur la nature. »

Roland Lescure, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'Industrie, a déclaré : « La France bénéficie du 2e espace maritime mondial mais une grande partie de cet espace reste inexplorée. France 2030 doit nous permettre, non seulement d'améliorer notre connaissance des grands fonds marins, mais également de conforter notre souveraineté en déployant des solutions industrielles permettant ces missions d'explorations. »

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Sylvie Retailleau - presse-mesri@recherche.gouv.fr - 01 55 55 82 00

Cabinet de Hervé Berville - presse.mer@pm.gouv.fr - 01 42 75 86 56 / 01 42 75 86 56

Cabinet de Roland Lescure – presse@industrie.gouv.fr - 01 53 18 46 19

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance - laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr - 01 41 79 85 38

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ Traduit une double ambition: transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ Est inédit par son ampleur: 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu: leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : <u>france2030.gouv.fr</u> | <u>@SGPI avenir</u>

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis. www.bpifrance.fr @Bpifrancepresse